

Volet agricole : Engagements individuels

Objectif : 80% des agriculteurs ayant au mois 3 ha sur les bassins versants de la Lieue de Grève engagés dans une charte individuelle.

Bilan annuel :

Sur les 158 exploitations concernées par le diagnostic-projet en 2014 (d'après la PAC 2014) :

- ✓ 25 refus de diagnostic
- ✓ 3 arrêts d'activités
- ✓ 126 diagnostics réalisés :
 - 98 Chambre d'Agriculture (78%) dont 79 signatures
 - 23 BCLC (18%) dont 20 signatures
 - 3 GAB (2%) dont 3 signatures
 - 2 CEDAPA (2%) dont 2 signatures
 - 4 diagnostics en cours de réalisation

Surface engagée : 4711 ha, soit 75% de la SAU des bassins versants éligible au plan de lutte contre les algues vertes en 2014

Volet agricole : Engagements individuels

Rappel des objectifs à atteindre en 2015 et positionnement actuel :

- une adhésion à la charte de 80% des agriculteurs **(66%)**
- 60% de la SAU en herbe **(58%)**
- une baisse des entrées d'azote de 10% **(7%)**
- la reconquête de 50% des zones humides cultivées **(72% SAU inventoriée)**
- au moins 20 exploitations en agriculture biologique **(13)**

Rencontre avec le Préfet le 12/09/2014
=> s'il n'y a pas d'amélioration des indicateurs, il sera envisagé de mettre en place une ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale)

Volet agricole : Projet de séchage des fourrages/méthanisation

Objectif double : Sécuriser et améliorer la qualité des fourrages produits, dans une optique de transition vers des systèmes herbagers économiquement viables, et apporter une solution à la gestion des effluents d'élevage

Résultats de l'étude de faisabilité :

- ✓ 2 grands scénarios pour une unité collective (concernant environ 20 agriculteurs) :
 - Petite déshydratation (séchage à haute t°) : 2500 tMS/an
 - Séchage en grange collectif (séchage à basse t°) : 2000 tMS/an
- ✓ Bilan :
 - Des coûts du fourrage induit trop élevés du fait notamment du coût de l'énergie (biomasse)
 - Une ressource en biomasse insuffisante

➤ D'où l'idée du couplage unité de séchage / unité de méthanisation, afin d'obtenir une énergie quasi gratuite



**Volet agricole :
Projet de séchage des fourrages/méthanisation**

Principe de fonctionnement :

Déjections, résidus de culture, de tonte...
Méthaniseur avec cogénérateur - 300 kWé
Air chaud - 250 kWh
Séchoir rapide en grange - 450 tMS/an
Digestat
Epandage au champ
Électricité
Réseau électrique

Les avantages d'un tel système :

- ✓ Énergie quasi-gratuite pour le séchage
- ✓ Économie sur le stockage et l'épandage des déjections
- ✓ Meilleure gestion de la fertilisation (plus précise et plus efficace)
- ✓ Moins de minéralisation d'automne
- ✓ Meilleure valorisation des prairies et de la paille

**Volet agricole :
Projet de séchage des fourrages/méthanisation**

Le projet :

- ✓ 2 installations de méthanisation + séchage sur 2 sites
- ✓ Une vingtaine d'exploitants moteurs

Financement :

- ✓ Montant de l'investissement : 5 M€ pour les 2 sites (méthanisation + séchage en grange)
- ✓ Demande de subvention (fin décembre) aux financeurs du Plan algues vertes de l'ordre de 40% du montant de l'investissement, soit environ 2 M€

Suites :

- ✓ Étude de dimensionnement
- ✓ Création de la structure juridique (à priori coopérative agricole)
- ✓ Réunions thématiques avec les porteurs de projet afin de définir les contours du projet

Volet foncier

Objectif : Augmenter l'accessibilité au pâturage du parcellaire agricole

Les outils mobilisés :

- Échanges amiables : 4 dossiers en cours (surface totale concernée 74,7 ha)
- Aménagements parcellaires : 13 dossiers déposés
- Réserve foncière : pas d'activation

Les difficultés rencontrées :

- Des échanges parcellaires bloqués pour les parcelles engagées en MAE
- Le montage sociétaire ne permettant pas aux agriculteurs ou au porteur de projet d'intervenir lors de cessation d'activité.
